



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 26/2018
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 26 novembre 2018

Protocoles d'indemnisation de cotisations

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise l'indemnisation des personnels de droit local de nationalité française employés par l'EGD de Dakar au Sénégal, au titre des cotisations retraite impayées du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 2000 et autorise le directeur de l'Agence à signer les 43 transactions individuelles.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 26 novembre 2018

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Laurence AUER